



Succession : mariage sous séparation de biens

Par **PATOU56**, le **08/12/2012** à **11:30**

Bonjour,

Notre maman est décédée le 25/03/2012. Elle était mariée sous le régime de la séparation de biens. Notre beau-père nous a fermé la porte de sa maison depuis son décès et refuse de nous rendre les affaires personnels de notre mère, ainsi qu'un camping car acheté avec son compte perso avant son mariage. De plus il a vidé tous les comptes bancaires de notre mère. Nous avons tenté un arrangement à l'amiable chez le notaire, et aussi avec nos avocats respectifs, mais notre ex-beau père n'a pas daigné s'y rendre. Le mois dernier notre avocat nous a signalé que nous n'avons que 3 ans pour porter plainte pour détournement d'actif successoral.

Aujourd'hui notre avocat nie tout, et refuse de nous aider pour porter plainte.

Que pouvons nous faire.

Merci pour vos réponses, nous n'avons plus beaucoup de temps pour la plainte.